

DÉPARTEMENT

LOT

ARRONDISSEMENT

GOURDON.

Effectif du conseil syndical

25

Nombre de conseillers en exercice

25

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA
CÈRE AVAL - SMDMCA

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mai à 18 heures 00 minute, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

AYROLES Francis (titulaire)	LAUNAY Jean (titulaire)	ROUSSIES Stéphanie (titulaire)
BEX Jean-François (titulaire)	LEBOUVIER Adrien (titulaire)	TEULIERE Jean-Michel (titulaire)
CANTAREL Marie-Hélène (titulaire)	LEROUX Michel (titulaire)	VALLEE Stéphanie (titulaire)
CESANO Lionel (titulaire)	MALAVERGNE Dominique (titulaire)	HOSPITAL Gilbert (suppléant)
CHEYROU Frédéric (titulaire)	MOULENES Serge (titulaire)	BARDIN Frédéric (suppléant)
CHIEZE Adrien (titulaire)	MULLER Christine (titulaire)	
JOS Rémy (titulaire)	NAYRAC Jean-Luc (titulaire)	
LABORIE David (titulaire)	RIEBER Alain (titulaire)	
LABRUNIE François (titulaire)	RIGAL Christian (titulaire)	

Absents¹ : DELCHIE Alain, PRADAYROL Josiane, SEINCE Alain, VERGNES Frédéric

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

Monsieur MALAVERGNE Dominique a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

1. Élection du président (Voir Procès-verbal d'élection du Président)

2. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 4 (quatre) vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à 4 (quatre) le nombre des vice-présidents du conseil.

2.1. Constitution du bureau :

Le conseil syndical a désigné au moins deux assesseurs :

- Monsieur LEBOUVIER Adrien
- Monsieur LABRUNIE François

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.3. Élection du premier vice-président

Monsieur TEULIERE Jean-Michel s'est déclaré candidat.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

2.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 23
f. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur TEULIERE Jean-Michel	23	Vingt-trois

2.3.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur TEULIERE Jean-Michel a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

2.4. Élection du deuxième vice-président

Monsieur NAYRAC Jean-Luc s'est déclaré candidat.

2.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 23
f. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur NAYRAC Jean-Luc	23	Vingt-trois

2.4.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Monsieur NAYRAC Jean-Luc a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

2.5. Élection du troisième vice-président

Monsieur CESANO Lionel s'est déclaré candidat

2.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 23
f. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur CESANO Lionel	23	Vingt-trois

2.5.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur CESANO Lionel a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

2.6. Élection du quatrième vice-président

Monsieur JOS Rémy s'est déclaré candidat

2.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 23
f. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur JOS Rémy	23	Vingt-trois

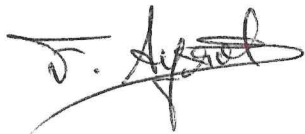
2.6.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur JOS Rémy a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 MAI 2026 à18..... heures,50..... minutes, en double exemplaire ¹³ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Le secrétaire,



Les assesseurs,



¹³ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.



Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

COMITE SYNDICAL 20 MAI 2026
ELECTION 1ER VICE-PRESIDENT 1ER TOUR

TITULAIRE		SUPPLEANT	
NOM - PRENOM	EMARGEMENT	NOM - PRENOM	EMARGEMENT
AYROLES Francis		ROCHE Yannick	
BEX Jean-François		LEVET Michel	
CANTAREL Marie Hélène		DALES Maxime	
CESANO Lionel		CLICQ Marion	
CHEYROU Frédéric		CHASSAING Thierry	
CHIEZE Adrien		BITARELLE René	
DELCHIE Alain		AUBEL Christophe	
JOS Rémy		ALARY Marielle	
LABORIE David		GALOPPIN Véronique	
LABRUNIE Francois		MALVEZIN Pasca	
LAUNAY Jean		BOISSAC Philippe	
LEBOUVIER Adrien		ARRESTIER Vincent	
LEROUX Michel		CARLET Stéphane	
MALAVERGNE Dominique		BES Didier	
MOULENES Serge		THAMIE Didier	
MULLER Christine		THEBAUD Michel	
NAYRAC Jean-Luc		GARCIA WETZEL Nathalie	
PRADAYROL Josiane		ISSERTES Corentin	
RIEBER Alain		DIAZ Sylvain	
RIGAL Christian		LUDIER Stéphane	
ROUSSIES Stéphanie		LANDES Michel	
SEINCE Alain		HOSPITAL Gilbert	
TEULIERE Jean-Michel		VEYSSIERE Alain	
VALLEE Stéphanie		DUBOIS Thierry	
VERGNES Frédéric		BARDIN Frédéric	



Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

COMITE SYNDICAL 20 MAI 2026
ELECTION 2EME VICE-PRESIDENT 1ER TOUR

TITULAIRE		SUPPLEANT	
NOM - PRENOM	EMARGEMENT	NOM - PRENOM	EMARGEMENT
AYROLES Francis		ROCHE Yannick	
BEX Jean-François		LEVET Michel	
CANTAREL Marie Hélène		DALES Maxime	
CESANO Lionel		CLICQ Marion	
CHEYROU Frédéric		CHASSAING Thierry	
CHIEZE Adrien		BITARELLE René	
DELCHIE Alain		AUBEL Christophe	
JOS Rémy		ALARY Marielle	
LABORIE David		GALOPPIN Véronique	
LABRUNIE Francois		MALVEZIN Pasca	
LAUNAY Jean		BOISSAC Philippe	
LEBOUVIER Adrien		ARRESTIER Vincent	
LEROUX Michel		CARLET Stéphane	
MALAVERGNE Dominique		BES Didier	
MOULENES Serge		THAMIE Didier	
MULLER Christine		THEBAUD Michel	
NAYRAC Jean-Luc		GARCIA WETZEL Nathalie	
PRADAYROL Josiane		ISSERTES Corentin	
RIEBER Alain		DIAZ Sylvain	
RIGAL Christian		LUDIER Stéphane	
ROUSSIES Stéphanie		LANDES Michel	
SEINCE Alain		HOSPITAL Gilbert	
TEULIERE Jean-Michel		VEYSSIERE Alain	
VALLEE Stéphanie		DUBOIS Thierry	
VERGNES Frédéric		BARDIN Frédéric	



Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

COMITE SYNDICAL 20 MAI 2026
ELECTION 3EME VICE-PRESIDENT 1ER TOUR

TITULAIRE		SUPPLEANT	
NOM - PRENOM	EMARGEMENT	NOM - PRENOM	EMARGEMENT
AYROLES Francis		ROCHE Yannick	
BEX Jean-François		LEVET Michel	
CANTAREL Marie Hélène		DALES Maxime	
CESANO Lionel		ELICQ Marion	
CHEYROU Frédéric		CHASSAING Thierry	
CHIEZE Adrien		BITARELLE René	
DELCHIE Alain		AUBEL Christophe	
JOS Rémy		ALARY Marielle	
LABORIE David		GALOPPIN Véronique	
LABRUNIE Francois		MALVEZIN Pasca	
LAUNAY Jean		BOISSAC Philippe	
LEBOUVIER Adrien		ARRESTIER Vincent	
LEROUX Michel		CARLET Stéphane	
MALAVERGNE Dominique		BES Didier	
MOULENES Serge		THAMIE Didier	
MULLER Christine		THEBAUD Michel	
NAYRAC Jean-Luc		GARCIA WETZEL Nathalie	
PRADAYROL Josiane		ISSERTES Corentin	
RIEBER Alain		DIAZ Sylvain	
RIGAL Christian		LUDIER Stéphane	
ROUSSIES Stéphanie		LANDES Michel	
SEINCE Alain		HOSPITAL Gilbert	
TEULIERE Jean-Michel		VEYSSIERE Alain	
VALLEE Stéphanie		DUBOIS Thierry	
VERGNES Frédéric		BARDIN Frédéric	



Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

COMITE SYNDICAL 20 MAI 2026
ELECTION 4EME VICE-PRESIDENT 1ER TOUR

TITULAIRE		SUPPLEANT	
NOM - PRENOM	EMARGEMENT	NOM - PRENOM	EMARGEMENT
AYROLES Francis		ROCHE Yannick	
BEX Jean-François		LEVET Michel	
CANTAREL Marie Hélène		DALES Maxime	
CESANO Lionel		CLICQ Marion	
CHEYROU Frédéric		CHASSAING Thierry	
CHIEZE Adrien		BITARELLE René	
DELCHIE Alain		AUBEL Christophe	
JOS Rémy		ALARY Marielle	
LABORIE David		GALOPPIN Véronique	
LABRUNIE Francois		MALVEZIN Pasca	
LAUNAY Jean		BOISSAC Philippe	
LEBOUVIER Adrien		ARRESTIER Vincent	
LEROUX Michel		CARLET Stéphane	
MALAVERGNE Dominique		BES Didier	
MOULENES Serge		THAMIE Didier	
MULLER Christine		THEBAUD Michel	
NAYRAC Jean-Luc		GARCIA WETZEL Nathalie	
PRADAYROL Josiane		ISSERTES Corentin	
RIEBER Alain		DIAZ Sylvain	
RIGAL Christian		LUDIER Stéphane	
ROUSSIES Stéphanie		LANDES Michel	
SEINCE Alain		HOSPITAL Gilbert	
TEULIERE Jean-Michel		VEYSSIERE Alain	
VALLEE Stéphanie		DUBOIS Thierry	
VERGNES Frédéric		BARDIN Frédéric	